



Le réseau des Equipes Technique de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

## RENCONTRES NATIONALES D'EUROPLIE 2014

« Les transformations à l'œuvre dans le domaine des politiques d'insertion et de l'emploi »


**Les 26 et 27 Juin 2014**

**A Sciences Po Lyon, 14 Avenue Berthelot, 69007 Lyon**

Europlie organise ses Rencontres Nationales 2014 sur le thème des nouvelles politiques nationales et européenne. Ce rendez-vous est ouvert aux équipes techniques des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ainsi qu'à leurs élus, et plus généralement aux acteurs de l'insertion en lien avec l'activité des PLIE.

Entre la nouvelle programmation des fonds européens, les nouvelles politiques nationales de l'emploi et de l'insertion et la loi de modernisation de l'activité territoriale et de l'affirmation des métropoles, il paraît d'autant plus essentiel de mieux appréhender ce nouvel environnement qui est encore actuellement en mouvement.

Pour des questions sur le programme, ou pour toutes autres questions, rendez-vous sur [www.europlie.asso.fr/rencontresnationales2014](http://www.europlie.asso.fr/rencontresnationales2014) ou contacter le Centre de Ressources: [contact@europlie.asso.fr](mailto:contact@europlie.asso.fr) / 01.30.32.85.24

Organisé en Partenariat avec  SCIENCES PO  
LYON

Centre de ressources, Immeuble Le Vexin II – 8 rue de la Traversière - 95000 CERGY

Tél. : 01.30.32.85.24 – Fax : 01 .30.32.36.25 – mail : [contact@europlie.asso.fr](mailto:contact@europlie.asso.fr)

SIRET : 413 981 671 000 48

10h- 10h30

## Ouverture des Rencontres et Présentation du projet de développement « Europlie: élus et techniciens pour une voix commune »

- **Claudine CAMILLERI**, Présidente d'Europlie

10h30 - 13h

## Comment intégrer le mouvement de décentralisation dans le projet du PLIE?

*Animé par Nadir HAOUAT, Directeur du PLIE Sud-Ouest Lyonnais*

Résultant d'une initiative des collectivités locales, le PLIE se définit comme un plan d'action associant à l'échelle d'une ou de plusieurs communes l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Le schéma de collaboration des acteurs, publics et privés, va nécessairement évoluer dans le mouvement de décentralisation actuel, et amener les PLIE à intégrer dans leur nouveau projet ces changements. L'acte III de la décentralisation implique en effet, de revoir les partenariats entre l'ensemble des collectivités locales : les intercommunalités pour le volet développement économique et la réforme de la géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale, le Département, pour le volet social des politiques publiques, la Région, pour les volets formation et développement économique. Et qu'en sera-t-il du cas particulier des métropoles ?

- Quels sont les fondements de la décentralisation ?
- Quels sont les périmètres de compétences ? Que signifie la notion de chef de file ?
- Qu'est-ce que cela implique dans la gouvernance territoriale des politiques publiques en direction des personnes en difficulté ?
- Comment maintenir une logique transversale pour les politiques d'insertion des territoires ?
- Comment va s'organiser l'articulation entre les besoins de proximité et la centralité ?
- Comment anticiper les changements et organiser de nouveaux partenariats avec les collectivités locales ?

Par un triple regard juridique, politique et opérationnel, cette table ronde vise à aider les élus et les techniciens à comprendre et anticiper les changements à venir dans le projet du PLIE :

- **Renaud-Jean CHAUSSADE**, Delsol Avocats
- **Alain BLUM**, Chargé de mission développement économique, emploi et insertion, Grand Lyon
- **Saïd YAHIAOUI**, Maître de conférences à la faculté de sciences économique et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2 et Co-directeur du Master 2 Economie Sociale et Solidaire
- **Naïma BELABBAS**, Directrice du PLIE de Sevrans

13h - 14h30

## Déjeuner sur place

14h30 - 16h

## La réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique

*Animé par Jean-Christophe BARUSSEAU, Directeur du PLIE de Marseille Provence Métropole Centre*

2014 marque l'entrée en vigueur de la réforme de l'IAE impactant ainsi les Structures d'Insertion par l'activité économique, partenaires historiques des PLIE. Cette réforme a été imaginée pour simplifier et harmoniser le financement des structures d'insertion, valoriser celles dont la qualité d'accompagnement et les résultats se distinguent. Sa mise en œuvre pose néanmoins un certain nombre de questions :

- Les nouvelles formes de financement, notamment des ACI, fragiliseront-elles certaines structures ?
- La généralisation d'un système d'aide au poste (CDDI) comme l'instauration d'une modulation de cette aide aura-t-elle un impact sur les publics recrutés et la construction de parcours ?
- De manière globale, quelle conséquence sur la gestion des Ressources Humaines, la politique de formation de ces structures ?

Pour en parler :

- **Luis SEMEDO**, Délégué national du réseau Chantier école
- **Stéphane BERDOULET**, Directeur de l'association HALAGE (ACI Ile de France)
- **Stéphane DELAUNAY**, Directeur du PLIE Saint-Denis de la Réunion

16h - 16h30

## Pause-Café

16h30 - 18h

## Les articulations entre Pacte territorial de l'insertion et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

*Animé par Claudine CAMILLERI, Cheffe de projet du PLIE du Grand Avignon*

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles institue les Départements comme chefs de file de l'Insertion sur les territoires. Le PTI aura pour but de définir son organisation territoriale, sa coordination ainsi que ses modalités opérationnelles. La gestion du FSE, doit rester au service du projet de territoire, l'enjeu central étant l'accès à l'emploi des personnes en insertion. Et si c'est bien l'enjeu majeur, alors nous devons co-construire ce qui va fonder le futur PLIE dans le cadre du PTI. Plusieurs axes de travail sont ouverts : quels axes stratégiques ? Quels publics visés ? Quel territoire ? Quelle gouvernance ? Quelle offre d'insertion via les programmations ? Quelle coordination à l'échelle d'un territoire ? Quelle animation du PLIE ? avec quels les moyens ? La note de travail d'Europlie « Articulations PLIE-PTI » est un point d'appui à la réflexion.

Créer les conditions d'un dialogue constructif, entre Départements et PLIE sur les différentes composantes de cette articulation est donc un enjeu majeur dans l'intérêt des populations vulnérables.

- Quel sera le rôle du PTI ?
- Quelle sera la place des PLIE dans les PTI ?
- Comment les Départements intègrent l'expérience des PLIE dans l'élaboration du PTI ?

Pour en parler :

- **Michèle MAIRE**, Chef de Service Insertion et Développement Social, Conseil Général des Ardennes
- **Caroline GUINDE**, Chargée de mission auprès du Directeur de l'insertion, Conseil Général des Bouches du Rhône
- **Roselyne FANJAUD**, Chef du Service Insertion, Conseil Général du Gard
- **Pierre BARNERON** (à confirmer), ATEO Conseils
- **Jean-Bernard SPINAT**, Far Conseil
- **Lydie NIETO**, Directrice du PLIE Haut Languedoc et Vignobles

9h30

## Accueil Café

10h -13h

## Les points phares du FSE dans la programmation 2014-2020

*Animé par Driss BZIOUAT, Directeur du PLIE Val de France*

Dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020, des changements d'ordre stratégique, technique, financier et de gouvernance, vont impacter les PLIE. L'enjeu pour nos dispositifs est d'anticiper ces changements et d'adapter les compétences des équipes pour mieux mobiliser les financements européens de demain.

Les orientations prioritaires du FSE 2014-2020 paraissent s'inscrire pleinement dans celles que les PLIE se sont fixées de longue date : accompagnement en parcours individuels intégrés, développement des relations avec les entreprises, mise en activité, coordination de parcours, etc. Pour autant, la programmation 2014-2020 ne sera pas la continuité de la précédente, car des problématiques nouvelles se posent :

- Quelles plus-values rechercher dans la mobilisation du FSE Inclusion 2014-2020 ?
- La nouvelle programmation privilégie la concentration du FSE Inclusion sur les publics les plus éloignés de l'emploi : quelles conséquences pour les PLIE ?
- Quel système de gouvernance du FSE sera privilégié dans l'axe 3 inclusion ?
- L'axe 3 du PO national FSE insiste également sur le renforcement de la coordination et de l'animation de l'offre territoriale d'insertion : concrètement quelles actions peut-on envisager ?
- Quelles sont les avancées sur les territoires en termes de gouvernance et de répartition des enveloppes du FSE ?
- De nouveaux outils sont intégrés à cette programmation, notamment la dématérialisation et la forfaitisation des coûts ; quels seront leurs impacts sur les dispositifs PLIE ?

Interviendront à cette table ronde :

- **Jocelyn VIDON-BUTHION**, DGEFP
- **Pierre BARNERON**, ATEO Conseils
- **Jean-Bernard SPINAT**, Far Conseil
- **William AMERI**, Directeur du PLIE de Cergy Pontoise et Coordonnateur de AGFE (OI collectif du 95)

13h

## Conclusion des Rencontres et Déjeuner sur place